UN PLAN CLIMAT
À L'HORIZON 2020

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la région Centre de 40 %

Depuis la fin du XVIII[e] siècle, notre modèle de civilisation est fondé sur une exploitation intensive des ressources fossiles (charbon, pétrole, gaz). La combustion de ces ressources fossiles, les émissions de gaz à effet de serre (GES) entraînent un réchauffement climatique avec de graves conséquences sur l'environnement (disparition de certains planctons dans les mers, fonte des glaciers, inondations plus fortes et plus fréquentes, érosion de la biodiversité).
Dans notre région, les émissions de gaz à effet de serre proviennent de quatre secteurs : l'agriculture, le bâtiment, les transports et l'industrie.
Dans le bâtiment elles ont essentiellement pour origine l'énergie consommée pour le chauffage. Il faut donc isoler les bâtiments pour diminuer leur consommation.

Aujourd'hui, la Région Centre s'engage à réduire de 40 % ses émissions de GES en 2020 par rapport à 1990.

C'est pourquoi la Région met en place un grand plan d'isolation des logements :

- Le réseau des Espaces Information Énergie apporte un conseil neutre et gratuit, qui vous permettra de prendre les bonnes décisions.
- Le diagnostic Énergétis vous orientera vers les bons choix techniques, en identifiant les travaux à réaliser dans votre logement pour qu'il soit bien isolé.
- Le prêt à taux 0 % Isolaris vous permettra de financer vos travaux d'isolation.
- Et si votre projet de rénovation est exemplaire sur le plan économique et environnemental vous pourrez participer au concours « Ma Maison Éco » et obtenir une subvention de la Région et de l'ADEME.

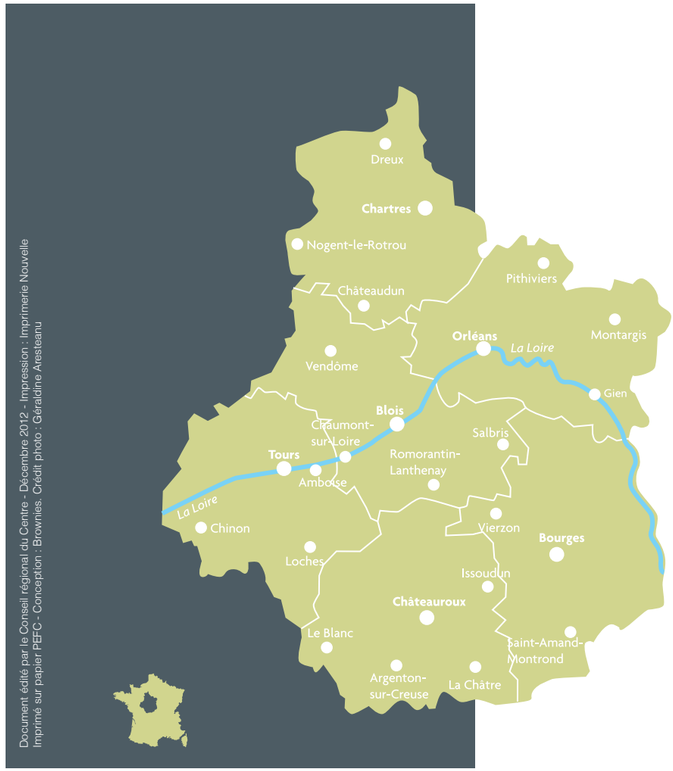

Document édité par le Conseil régional du Centre - Décembre 2012 - Impression : Imprimerie Nouvelle
Imprimé sur papier PEFC - Conception : Brownies. Crédit photo : Géraldine Areseteanu

Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30
Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr

isolaris Centre
Prêt à taux 0 %
pour vos travaux d'isolation
et d'installations solaires thermiques

ENERGÉTIS Région Centre

INFO→ÉNERGIE en région CENTRE

Région Centre

ÉNERGÉTIS

un diagnostic énergie pour votre logement

- **Vous souhaitez réduire vos consommations d'énergie**
- **Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement**
- **Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement**

Avant de se lancer dans des travaux de changement de chauffage ou d'amélioration de l'habitat, il vous est recommandé, afin de faire les bons choix, de faire appel au **réseau des Espaces Info Énergie Centre** soutenu par la Région Centre et l'ADEME.
Des conseillers indépendants répondront à vos questions gratuitement.
Si vos interrogations, en tant que particulier, nécessitent le déplacement d'un expert en maîtrise de l'énergie compétent et indépendant, et si votre logement date d'avant 2001, **la Région Centre prendra en charge une partie des frais avec le dispositif ÉNERGÉTIS.**

ÉNERGÉTIS en 5 questions :

➟ Qu'est-ce-que c'est ?

C'est un audit énergétique qui permet, à partir d'une analyse détaillée du logement expertisé, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programme d'économie d'énergie.

➟ Pour qui ?

Tout particulier propriétaire habitant ou bailleur d'un logement individuel situé en région Centre et **construit avant 2001.**

➟ Pourquoi ?

➟ Pour réduire vos consommations d'énergie et vos émissions de gaz à effet de serre
➟ Pour vous aider, en toute neutralité, à faire les bons choix de travaux et de rénovation énergétiques efficaces
➟ Pour hiérarchiser les travaux en fonction de votre budget et de vos objectifs

Aspects étudiés par le diagnostic :
- le confort thermique,
- le choix des énergies,
- les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire,
- les choix d'isolation des parois (combles, murs…) et des ouvrants,
- la ventilation,
- l'optimisation des contrats auprès des fournisseurs d'énergie,
- les consommations spécifiques d'électricité (veille d'appareils électroménagers, froid, éclairage…) et toutes les solutions permettant de réduire vos consommations.

UN PARTENARIAT AVEC DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

La Région a sélectionné des professionnels indépendants pour mener les diagnostics. Contactez celui de votre choix parmi la liste qui vous sera remise.

➟ Combien ?

200 euros TTC à votre charge.
Le coût global d'une telle prestation est de 550 euros, **les 350 euros restants étant pris en charge par la Région Centre** sous la forme d'un chèque audit énergétique qui vous sera remis et vous permettra de payer le solde de la facture du prestataire.

BON À SAVOIR

Ce dispositif est régional :
- il n'est pas éligible au crédit d'impôt national
- consultez votre Espace Info Energie pour connaître les aides aux financements des travaux envisagés.

➟ Comment ?

Contactez avant tout **l'Espace Info Énergie** de votre département.
Il étudiera votre demande, répondra à vos questions, et, le cas échéant, vous orientera vers le dispositif Énergétis.

- Lors de l'entretien avec l'Espace Info Énergie, il est conseillé de vous munir de tout document permettant l'analyse de votre projet : factures d'énergie sur les 3 dernières années, factures de travaux effectués dans votre logement, contrat ou rapport d'entretien du système de chauffage, plans du logement...
Ces éléments vous seront demandés dans tous les cas par le bureau d'études avant de réaliser la visite.

BON À SAVOIR

Le rapport comportera des estimations sur le coût des travaux et l'évolution de votre facture d'énergie.

D'autres aides complémentaires existent pour les projets individuels d'efficacité énergétique (notamment le prêt ISOLARIS).
Contactez l'Espace Info Énergie de votre département.

➟ Contactez le prestataire de votre choix dans la liste remise par la Région après l'entretien avec l'Espace Info Énergie
➟ La Région vous adressera un chèque Énergétis d'une valeur de **350 euros** qui vous servira à régler en partie la prestation
➟ À la fin de la visite, le bureau d'études vous fera une synthèse orale de ses premières conclusions
➟ Retirez le rapport complet auprès de votre Espace Info Énergie qui vous aidera à analyser les conclusions et vous conseillera sur les financements dont vous pourrez bénéficier dans la réalisation de ces travaux.

Énergétis ce n'est pas :

- Une prestation de thermographie : les prestataires sélectionnés sont libres des outils utilisés. L'utilisation d'une caméra thermique nécessite des conditions climatiques particulières et ne peut donc s'exercer toute l'année. Renseignez-vous auprès du prestataire avant de prendre rendez-vous.

- Un Diagnostic de performance énergétique : le **DPE** (diagnostic de performance énergétique) est un **dispositif réglementaire.**
Il a pour objectifs :
➟ d'informer le futur propriétaire ou le futur locataire sur la consommation énergétique du logement.
➟ de le sensibiliser aux conséquences de sa consommation en énergie sur le climat de notre planète.
➟ Le DPE est obligatoire lors de la vente ou de la mise en location d'un logement.

Énergétis est un diagnostic qui présente un état du bâti et des consommations d'énergie. **Il préconise des travaux chiffrés et hiérarchisés** pour envisager les bonnes démarches de rénovation.
Énergétis n'intègre pas le DPE et ne donne pas lieu à délivrance de l'attestation réglementaire DPE.

- Un outil pour bénéficier de l'éco Prêt à taux zéro national : les prestataires ne recourent pas forcément au logiciel de calcul thermique imposé par la réglementation pour bénéficier de l'éco-PTZ. Renseignez-vous auprès du prestataire avant de prendre rendez-vous.

Les Espaces Info Énergies, un service neutre et gratuit pour vous fournir les bons conseils :

EIE 18 (Cher) : 02 48 67 96 30
EIE 28 (Eure-et-Loir) : 02 37 21 32 71
EIE 36 (Indre) : 02 54 27 37 37
EIE 37 (Indre-et-Loire) : 02 47 60 90 70
EIE 41 (Loir-et-Cher) : 02 54 42 10 00
EIE 45 (Loiret) : 02 38 62 47 07

Conditions de janvier 2013, susceptibles d'évoluer.
Renseignez-vous auprès de votre Espace Info Énergie